

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DESTRUCTION PUBLIQUE 2022



UNE OMBRE PLANE
SUR LE SERVICE PUBLIC

SERVICE PUBLIC

~~se réinventer~~
S'Auto-mutuer

pour mieux servir
leurs intérêts

LA CAPCULETTE 2022



UNE TOUCHE DE RIGUEUR
UNE TOUCHE D'AUSTERITÉ



APRÈS LES ORDONNANCES...
LE TRAITEMENT

Leurs
~~Nos~~ 22 propositions pour
changer de modèle
flinguer le

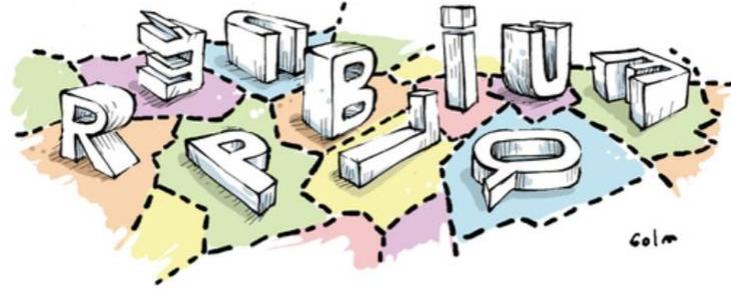
Morceaux choisis du rapport CAP 2022 :

**Compilation des attentions portées aux
ministères de l'écologie, des transports et du
logement**



Un rapport qui affirme beaucoup...et ne justifie jamais !

- Les citoyens demandent des réformes
- Les fonctionnaires demandent des réformes
- Il faut réduire les dépenses publiques
- Le statut des fonctionnaires ne permet pas d'évoluer
- Il y a des doublons à supprimer
- Il faut faire payer l'utilisateur (tant pis s'il n'en a pas les moyens) à la place de l'impôt redistributif
- Dématérialiser, c'est la panacée
- Chacun doit être traité dans un cadre individuel (citoyen, fonctionnaire, territoire)



LA RÉPUBLIQUE MODULAIRE
« À LA TÊTE DU TERRITOIRE »
« À LA TÊTE DU CITOYEN »



Il faut donc casser, supprimer, transférer, privatiser !

(sans jamais justifier le gain attendu...qui d'ailleurs pourrait affirmer que la RGPP et la Réforme Territoriale auront permis d'économiser un euro de dépense publique alors que le service public lui en a pris un coup!)

Un emballage qui a bien du mal à cacher la réelle nature du cahier des charges de ce rapport : casser le modèle social républicain, fragmenter le service public républicain, donner au secteur privé ce qui est rentable (ou le deviendra en faisant payer l'utilisateur), supprimer à terme le statut de fonctionnaire

**DÉPARIS VOLONTAIRES
REMUNÉRATION AU MÉRITE
CONTRACTUALISATION
PRIVATISATION**

Un rapport qui apporte un traitement tout particulier à nos ministères...

concernant le ministère de la transition écologique et solidaire, la politique de l'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique, les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau, des substances minérales non énergétiques, seraient exercées par l'administration centrale. Toutes les autres missions pourraient être prises en charge par une agence et par exemple, la régulation du trafic aérien, la mise en œuvre des mesures de contrôle et de répartition des produits et matières premières énergétiques ; la mise en œuvre de la politique d'aménagement sur le territoire...;

► achever la décentralisation pour les compétences qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'un transfert mais pour lesquelles l'État intervient encore. Un travail d'inventaire doit être entrepris, aux différents niveaux territoriaux. Le Comité a d'ores et déjà identifié les domaines où l'État continue d'intervenir alors que les compétences ont été confiées aux collectivités territoriales :

- dans le secteur de l'aménagement, de l'énergie et du climat, les régions sont par exemple en charge d'élaborer les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le rôle du préfet dans ces schémas est limité puisqu'il n'a que la possibilité de censure du document final. Pourtant des effectifs dans les SGAR et les DREAL continuent d'exercer ces fonctions, notamment pour accompagner les collectivités. Ce rôle devrait s'éteindre pour achever la décentralisation ;

► transférer les compétences d'aides à la pierre aux collectivités

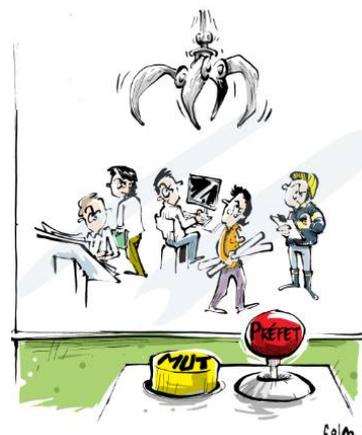
- dans le domaine du logement, transférer la compétence en matière d'aide à la pierre au niveau régional³⁵ ou métropolitain. Ce transfert devrait s'accompagner du transfert de responsabilité du droit au logement opposable et de l'hébergement. La question spécifique de l'Île-de-France devra être traitée séparément afin de déterminer le niveau de transfert le plus pertinent³⁶ ;
- dans le domaine des forêts, responsabiliser les collectivités pour la gestion et le financement de l'ONF, dont elles n'assurent qu'un cinquième du coût de l'exploitation faite pour leur compte ;



LA CHASSE AU DOUBLON

Un rapport qui place la perspective de la fin de la gestion ministérielle des agents et de l'extinction du statut de fonctionnaire...

- ▶ encourager le dialogue social de proximité, au plus près du terrain et donner ainsi une plus grande liberté de gestion aux managers. En effet, les managers sont ceux qui conduisent effectivement les transformations, avec les agents. Ils sont chargés de porter le sens de la réforme et d'entraîner leurs équipes. Cela implique de leur donner des marges de négociation. Il faut notamment :
 - donner la possibilité au management de négocier des accords dérogatoires au cadre de la fonction publique, sur l'ensemble des points du statut (rémunération, temps de travail, mobilité ...) et de mettre en place des accords sociaux locaux, y compris d'intéressement collectif ;
 - donner la possibilité au management de recruter, faire évoluer et promouvoir les talents sans autres contraintes préalables que celles de droit commun, de sa responsabilité et des moyens alloués. Cela suppose de supprimer les CAP mobilité et promotion actuelles ;
 - négocier des accords sociaux relatifs au cadre de vie et à l'accompagnement des familles des agents ;
 - déconcentrer l'essentiel des actes de gestion, notamment dans la fonction publique hospitalière, pour renforcer le lien entre le niveau du dialogue social et le niveau de la décision ;



- Dans les préfetures. Le constat d'une gestion en silo sur les territoires est analogue. Le préfet peut difficilement adapter les ressources aux enjeux qu'il juge prioritaires, selon le territoire. Nous appelons à déconcentrer la gestion des ressources humaines et à envisager la création d'une filière administrative territoriale interministérielle pour remplacer les corps administratifs actuels qui sont gérés ministère par ministère et brident la mobilité. Nous proposons également de mieux mutualiser les budgets de fonctionnement des services de l'État déconcentrés.

Sans surprise, tout cela est parfaitement en phase avec les 4 chantiers du « nouveau contrat social » mis sur la table des non-discussions par la Fonction Publique : « les fonctionnaires ça suffit, vive le contrat », « les fonctionnaires, dehors ! », « Chacun pour soi » et « Dézinguer les instances »